Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-13_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 13-08-2025-CM : Convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel dite convention de Faro

La convention de Faro est un accord européen de 2005 qui affirme que chacun a le droit de profiter du patrimoine culturel et d'y participer en tant que citoyen. Elle considère le patrimoine comme une ressource vivante, évolutive, utile au développement humain, au respect des diversités, et au dialogue entre les cultures.

Les principes clés :

- Reconnaître à chacun le droit de définir ce qu'est le patrimoine culturel pour soi et de contribuer à son enrichissement.
- Valoriser le patrimoine comme un bien collectif, incluant les traditions, les paysages, la mémoire, et tout ce qui forme l'identité des lieux.
- Encourager la participation des habitants à la gestion, à la préservation et à la transmission de ce patrimoine.
- Promouvoir un usage du patrimoine respectueux de la diversité et du développement durable.

La convention de Faro insiste sur la dimension humaine : le patrimoine est vu comme un levier de lien social, d'identité, et participe au droit de chacun à l'accès à la culture. C'est donc un outil pour que tous puissent s'exprimer et être reconnus dans leur histoire et leur diversité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-13_08_2025_CM-DE

La convention est ainsi un cadre pour valoriser aussi bien la mémoire collective que les initiatives locales des citoyens autour du patrimoine.

Elle a pour objectif de légitimer les projets participatifs et innovants face à des normes trop rigides et de s'inscrire dans une dynamique européenne de territoires engagés pour les droits culturels et les droits citoyens. D'autre villes ont adopté la convention de Faro, notamment : Nantes, Marseille, Vitrolles, Rouen.

Avec le parcours d'interprétation « la Grande Pêche, une Odyssée Humaine », la ville a déjà impliqué les habitants, les associations et le musée de Binic et a donc orienté ce projet sur la dimension humaine et participative.

Valider la convention de Faro, c'est un acte symbolique (pas d'obligations légales), qui valorise la ressource vivante et permet d'enrichir la définition de patrimoine, en donnant la parole aux citoyens et aux associations.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADHERE aux valeurs et

PARTAGE les objectifs de la convention de Faro

Le Maire

Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor